

Département du MORBIHAN

2026/29/06/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît **à partir de 19h52**, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, MALIGE Sabrina, MARTIN Annie.

Procuratior(s) : MICHEL Ellen à HÉRY Charlène, LE BRIS Philippe à PÉRON Matthieu, MALIGE Sabrina à ULLIAC Morgane, MARTIN Annie à VIANET Edith.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, MÉLIARENNE Hervé a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/06/2026
Convocation affichée le : 23/06/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le 03/07/2026

Publié ou notifié le 08/07/2026

Certifié exécutoire le 08/07/2026

A GOURIN, le... 08/07/2026.

La Maire, **Pour la Maire**
Bérangère FRITZ, **L'adjoint,**
Jean-Michel BOUËDEC



2- CONVENTION DE FORMATION ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN ET LA SCOP ROUDOUR POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE BRETONNE PAR UNE ATSEM (AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ECOLES MATERNELLES) DU SERVICE SCOLAIRE

Madame la Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer une convention de formation avec la Scop Roudour, dans le cadre de la formation à la langue bretonne d'une ATSEM. Le coût total de cette formation s'élève à 590 € net de taxes.

VU la convention jointe en annexe de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE, madame la Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention de formation avec la Scop Roudour, dans le cadre de la formation à la langue bretonne d'une ATSEM, pour un montant de 590 € net de taxes.



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260629-D2026290602-DE

Fait à Gourin, le 29 juin 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
MÉLARENNE Hervé.

La Maire,
Bérangère FRITZ.



Pour la Maire
L'adjoint,
Jean-Michel BOUËDEC